

Inscription au Restaurant scolaire 1-8P

Morges Ouest

Pour l'année 2025-2026, les inscriptions au restaurant scolaire (AREMS) seront possibles dès le 23 juin 2025.

L'accès au portail des inscriptions se trouve à l'adresse : www.morges.ch/arems

Si vous avez déjà un accès sur le portail de l'AJEMA ou de l'AREMS, vous pouvez utiliser les mêmes identifiants (mail + mot de passe).

Si vous n'avez pas encore d'accès, nous vous prions de contacter le service administratif par mail à arems@morges.ch ou par téléphone au 021 804 15 10.

Une marche à suivre est disponible sur le site internet de la Ville de Morges sous : www.morges.ch/arems

Une confirmation d'inscription vous parviendra via le portail. Sans confirmation reçue, aucune prise en charge ne sera possible.

Nous vous rendons attentif qu'un délai de 7 jours minimum est nécessaire entre l'inscription et le 1^{er} repas.

Le service administratif se tient à votre disposition pour tout complément d'information ou pour toute aide liée à l'inscription.

Service administratif